

Règlement du jeu concours organisé par Le Fenouil Biocoop dans le cadre de la semaine anniversaire « 40 ans de bio » du lundi 13 au samedi 18 juin 2022

---

#### Article 1 : Société organisatrice

Le Fenouil Biocoop, SA sous forme de coopérative de consommateurs et consommatrices dont le siège social est situé au 6-8 rue du Cornet, 72100 Le Mans.

---

#### Article 2 : Conditions de participation

2.1. Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

2.2. La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s). Toute difficulté relative à son interprétation sera tranchée par Le Fenouil Biocoop.

---

#### Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu concours :

- En magasin : entre le lundi 13 et le samedi 18 juin inclus, remplir un bon en fournissant les informations suivantes : nom, prénom et n° de téléphone, puis déposer le bon dans l'urne. Tout bon ne contenant pas ces informations sera considéré comme nul et non avenant.
  - o Spécificité au Fenouil Atlantides pour le jeu concours n°1 : deviner le poids du panier en le soupesant et inscrire l'information sur le bon de participation. Tout bon ne contenant pas cette information sera considéré comme nul et non avenant.
  - o Spécificité au Fenouil Atlantides pour le jeu concours n°2 des enfants : fournir un dessin d'enfant représentant « son anniversaire de rêve ».
- Sur Facebook et Instagram : aimer les pages du Fenouil, commenter la publication en répondant à la question posée et mentionner deux ami·es. Toute participation ne contenant pas ces informations sera considérée comme nulle et non avenante.

---

#### Article 4 : Sélection des gagnant·es

- Au Fenouil Sargé, Université, Antarès et Allonnes : tirage au sort à J+1.
- Au Fenouil Atlantides : tirage au sort des bons où le poids indiqué est le plus proche de celui du panier.
- Sur Facebook et Instagram : le service communication du Fenouil lancera un tirage au sort sous Excel le lundi 20 juin.

---

#### Article 5 : Dotation

5.1. Quantité mise en jeu : dans chaque magasin, au maximum 250€ de produits en prix d'achat, répartis entre plusieurs paniers selon les préférences du magasin (produits alimentaires, alcool, produits cosmétiques...).

5.2. Descriptif commercial de chaque lot : le détail de chaque lot est disponible sur demande par mail à l'adresse [contact@lefenouil-biocoop.fr](mailto:contact@lefenouil-biocoop.fr)

---

#### Article 6 : Retrait des lots

6.1. Les lots sont à retirer directement en magasin sur présentation d'une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur le bon et au nom indiqué sur Facebook et Instagram. Les gagnant·es devront se rendre en magasin à la date qui sera décidée lors de la prise de contact.

6.3. Aucun envoi à domicile ni retrait ailleurs que dans le magasin organisant le concours ne sera effectué.

6.4. En cas de non retrait du lot :

- si la personne n'est pas joignable avant le 11/07/2022, le lot sera perdu ;
- si la personne a été contactée mais n'est pas venue récupérer le panier avant le 11/07/2022, le lot sera perdu.

6.5. Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés à la demande des gagnant-es contre leur valeur en espèces ni être remplacés par un autre lot. Les lots sont attribués nominativement.

#### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat et gratuit**

---

Ce jeu est sans obligation d'achat et gratuit.